

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°23/160

**Convention opérationnelle I011
Transaction relative à la cession des parcelles BM 358, 359, 361 et BN
342 et 342 suite aux négociations avec la Commune et le porteur de
projet.**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°23/93 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général ;
- VU la Convention opérationnelle entre la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON et l'EPORA, relative au Site des forges Barriol & Dallièrre, approuvée par délibération N°B06/030 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2006, signée le 26 octobre 2006 ; l'Avenant N°1 approuvé par délibération N°08/08 du Conseil d'Administration du 04 juillet 2008, signé le 25 juillet 2008 ; l'Avenant N°2 approuvé par délibération N°14/062 du Conseil d'Administration du 08 octobre 2014, signé le 09 janvier 2015 ; l'Avenant N°3 approuvé par délibération N°16/223 du Conseil d'Administration du 07 octobre 2016, signé le 18 novembre 2016 ; l'Avenant N°4 approuvé par délibération N°17/154 du Conseil d'Administration du 13 octobre 2017, signé le 08 novembre 2017 ;
- VU l'avis n° 297/203 de la Contrôleure Générale Economique et Financier en date du 29 septembre 2023 ;
- Vu le rapport au Conseil d'Administration et le projet de protocole,
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Considérant les termes du litige opposant les parties sur les conditions de la vente des parcelles BM 358, 359 et 361 à la SCI Les Hameaux.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du protocole d'accord transactionnel entre l'EPORA, la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON, la SCI Les Hameaux et la société THOMAS SOGRAMA MATERIAUX permettant de mettre un terme au litige opposant l'EPORA, la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON, la SCI Les Hameaux et la société THOMAS SOGRAMA MATERIAUX.

- ✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :
 - Finaliser sur les bases retenues le texte du protocole d'accord transactionnel,
 - Signer le protocole d'accord transactionnel et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre,
 - Signer l'acte de cession des parcelles BM 358, 359, 361 et BN 341 et 342 dans les conditions définies.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:

E4DCE995F2FB48E...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

DocuSigned by:
Sylvain PELLETERET
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET